

# Des carrières reconverties pour stocker de l'eau

Le recours à des sites abandonnés suscite l'intérêt croissant de certains départements et syndicats des eaux

## REPORTAGE

AUBIGNY-LES CLOUZEAUX (VENDÉE) - envoyée spéciale

La carrière d'Aubigny-Les Clouzeaux (Vendée), à quelques kilomètres de La Roche-sur-Yon, est devenue en 2022 une vaste étendue d'eau silencieuse. Sur l'une des parois de granit qui se dressent au-dessus de l'ancienne zone d'extraction de matériaux, deux « niches » sont prêtes à accueillir les prochains petits du duo de faucons pèlerins qui s'établit là depuis 2019. « Ils sont devenus nos mascottes », assure Laurent Terreaux, l'un des techniciens de Vendée Eau, le syndicat d'eau devenu propriétaire des lieux. « On n'est pas rancuniers », s'amuse le quinquagénaire. En 2021, la nidification de ces oiseaux protégés avait retardé le remplissage de l'ancien site industriel et, par là, sa reconversion en immense réservoir destiné à l'eau potable.

Malgré un intérêt ancien pour la question, notamment en Bretagne, les transformations de ce type restent peu nombreuses, mais plusieurs projets sont en gestation. « Il faut qu'on se prépare à plusieurs années de sécheresse », plaide la présidente du conseil départemental des Deux-Sèvres, Coralie Dénoués (centre droit), où un dossier est en cours d'étude. Son homologue finistérien, Maël de Calan (divers droite), espère acquérir une première carrière bientôt, alors que son territoire, « vulnérable », manque de nappes souterraines. Celui-ci dépend surtout des cours d'eau et des retenues pour son approvisionnement en eau potable. Une caractéristique à rebours de la plupart des autres territoires, qu'il partage avec la Vendée. Celle-ci tire 94 % de ses ressources des eaux dites « de surface » (contre 35 % en moyenne pour la France).

### Besoins grandissants

Or, ces masses d'eau sont bien plus fragiles que les nappes souterraines, notamment en été, avec l'accroissement de la fréquence et l'intensité des sécheresses liées au changement climatique. En parallèle, les prélèvements destinés à l'eau potable ont augmenté. La démographie progresse (+ 65 000 habitants en dix ans, selon l'Insee), et le tou-

## Le sujet reste sensible, après les manifestations contre les mégabassines

risme génère des pics de consommation, met en avant Denis Guilbert, le directeur de Vendée Eau. Et puis, il y a les besoins grandissants de certaines industries, notamment du secteur agroalimentaire. En 2011, un bilan avait souligné « un risque de déficit entre les mois de mai et d'octobre de l'ordre de 8 millions de mètres cubes pour une année sèche et caniculaire à l'horizon 2025 ». Le syndicat d'eau cherche, depuis longtemps, à trouver des « ressources supplémentaires », indique M. Guilbert.

Vendée Eau a voulu créer une retenue sur le fleuve côtier de l'Auzance, mais le projet, auquel s'opposait notamment l'association France Nature Environnement en raison du « massacre de la dernière rivière sans barrage de Vendée », a été abandonné en 2011.

Transformer la carrière d'Aubigny-Les Clouzeaux a été finalement l'une des options retenues pour anticiper les étés à venir. La métamorphose a coûté près de 15 millions d'euros. Sur « 47 mètres de hauteur d'eau », ce sont désormais 2,7 millions de mètres cubes qui sont entreposés là, précise Laurent Terreaux. Difficile d'imaginer que, jusqu'en 2017, une entreprise « faisait exploser ici des roches de granit, pour fabriquer des granulats pour les chantiers ».

La nouvelle mission de la carrière est bien plus discrète : pour la deviner, il faut suivre du regard trois larges canalisations qui remontent jusqu'à un bâtiment sur les hauteurs de la carrière. L'édifice abrite un puissant système de pompage, qui permet de faire venir l'eau venue du barrage du Jaunay, à une vingtaine de kilomètres de là, quand celui-ci est en « excédent d'eau ». L'hiver, « on ne doit pas avoir le barrage plein. Alors, plutôt que de relâcher de l'eau, on peut l'envoyer jusqu'à la carrière », détaille ainsi Laurent Terreaux.



La station de pompage de la carrière d'Aubigny-Les Clouzeaux (Vendée), le 13 février. AUGUSTIN LE GALL POUR « LE MONDE »

Les pompes sont, pour l'heure, aussi silencieuses que les alentours : le bassin est plein. Prêt à servir, comme lors de la sécheresse de 2022. La carrière, alors partiellement remplie, avait été sollicitée pour soutenir le débit de la retenue du Jaunay, dont la station de potabilisation approvisionne notamment la côte. « Ça nous avait réglé un sacré problème », raconte M. Terreaux.

Dans le Finistère aussi, des reconversions de carrières pourraient « constituer l'une des multiples solutions à mettre en œuvre pour s'adapter aux impacts du changement climatique et notamment aux sécheresses », estime le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) dans un rapport réalisé pour le conseil départemental. L'établissement public a identifié « cinq sites à l'arrêt » comme « présentant un intérêt immédiat, ainsi que deux sites encore en exploitation, avec un intérêt à moyen terme ». Des conclusions qui « ne peuvent pas être générali-

sées au niveau national », l'intérêt de transformer une carrière en stockage pour l'eau potable dépendant des sites concernés, « de leurs caractéristiques géologiques et hydrogéologiques ainsi que du contexte local », indique le BRGM au Monde, sans souhaiter communiquer davantage sur la question.

### « Gestion quantitative »

Le sujet du stockage d'eau reste sensible, après les mobilisations contre les mégabassines, réserves de substitution pour les agriculteurs irrigants. Les transformations de carrières en réservoirs, en premier lieu destinés à la population, ne sont pour l'instant pas accueillies de la même façon par les organisations de protection de l'environnement. « Pourquoi pas, sur des gros volumes de stockage disponibles », commente Nicolas Forray, secrétaire général de l'association Eau et rivières de Bretagne. Sous plusieurs réserves, comme celle d'alimenter les carrières « quand

les débits sont assez soutenus pour ça », sans oublier que « la première règle, c'est la sobriété ».

Les collectivités concernées mettent en avant leurs programmes en la matière – « on cherche à réduire les consommations et à diminuer l'eau perdue dans les conduites fuyardes », souligne, dans le Finistère, Maël de Calan. « On se bat pour éviter de perdre le plus d'eau possible », plaide Denis Guilbert, le directeur de Vendée Eau. Dans un rapport de 2023, la chambre régionale des comptes a salué les efforts du syndicat, tout en critiquant une « gestion quantitative » qui « se base sur une adaptation de la ressource aux besoins, en particulier à ceux des gros consommateurs, plus que l'inverse ».

Christian Amblard, directeur de recherche honoraire au CNRS, qui s'était exprimé contre les mégabassines, évoque d'autres inconvénients à ces reconversions. Pour lui, cette « pseudo-solution » n'est « pas généralisable », ce type de réserve induisant notamment des

« pertes quantitatives et qualitatives de la ressource en eau ». Il peut exister des « problématiques d'évaporation », explique, dans l'Orne, Julien Féret, directeur adjoint du syndicat départemental de l'eau. « La qualité d'une eau mise à l'air libre peut se détériorer, notamment en surface, ce n'est plus de l'eau qui circule comme dans un cours d'eau, cela peut poser des problèmes de réchauffement et le développement de microalgues », ajoute l'hydrogéologue. « La profondeur, l'exposition au soleil » sont des paramètres à évaluer, comme les conséquences sur les écosystèmes.

A Aubigny-Les Clouzeaux, on explique que, pour l'instant, la profonde carrière « garde une eau de qualité ». « Normalement on ne doit pas s'en servir tous les ans, donc ça doit tenir dans le temps, on est confiants », conclut Laurent Terreaux, en refermant avec précaution la barrière qui restreint l'accès au plan d'eau aux promeneurs. ■

LÉA SANCHEZ

## PFAS : le produit de la redevance s'annonce plus élevé qu'anticipé

En vertu de la nouvelle loi sur les « polluants éternels », les industriels devront s'acquitter d'une taxe pour leurs rejets dans l'eau

C'est l'une des mesures phares de la loi contre les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) qui a été promulguée le 28 février, une semaine après son adoption définitive à l'Assemblée nationale : l'instauration d'une redevance sur les rejets de polluants éternels dans l'eau. Les parlementaires ont décidé d'appliquer le principe « pollueur-payeur » aux installations industrielles les plus émettrices en PFAS dans l'eau. Le produit de cette nouvelle redevance, qui s'appliquera dès la publication du décret gouvernemental, sera versé aux agences de l'eau et aux collectivités territoriales chargées de la production et de la distribution d'eau potable pour les aider à faire face aux coûts exponentiels de dépollution auxquels ils vont être confrontés dans les prochaines années.

Le taux de la redevance a été fixé à 100 euros pour 100 grammes de PFAS rejetés dans l'eau. Selon les estimations du ministère de la transition écologique communi-

quées lors de l'examen du texte au Sénat fin mai 2024, qui se basaient sur des rejets de l'ordre de quelques dizaines de kilos par plusieurs sites producteurs de polluants éternels, la redevance devait représenter environ 2,4 millions d'euros par an. Une goutte d'eau pour les agences de l'eau et les régions quand on sait que le coût d'une seule unité de traitement oscille entre 20 millions et 30 millions d'euros. Un niveau jugé supportable par le gouvernement pour ne pas braquer les industriels.

Un élément, non pris en compte par l'exécutif lors du débat législatif, pourrait totalement changer la donne. Selon les résultats de la campagne de surveillance des rejets industriels dans l'eau lancée depuis plusieurs mois par le ministère de la transition écologique, certains sites émettent des PFAS dans des proportions bien supérieures à ce qui était attendu. Ainsi, l'analyse des données mises en ligne par la Dreal Normandie révèle que l'usine BASF de Saint-

Aubin-lès-Elbeuf (Seine-Maritime), au sud de Rouen, rejette à elle seule jusqu'à 177 kilos de TFA (acide trifluoroacétique) par jour, selon un prélèvement réalisé en mai 2024. En appliquant le taux de la redevance (100 euros pour 100 grammes) au site normand du géant de l'agrochimie, la facture monterait à 177 000 euros par jour, soit plus de 64,5 millions d'euros par an. Un montant 25 fois supérieur à l'estimation initiale du produit de la redevance.

### « Plan d'action »

Interrogé par *Le Monde*, le ministère de la transition écologique reconnaît que cette nouvelle donnée « modifie complètement le produit de la redevance » et que l'estimation initiale n'est « plus à jour ». Sur les 3 000 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), environ 700 restent à inspecter. « On n'est pas à l'abri de nouvelles découvertes du même type », indique-t-on de même source. BASF utilise du TFA pour fabriquer du Fipronil, un insecti-

## La taxe, appliquée aux émissions de TFA au seul site normand de BASF, rapporterait 65 millions d'euros par an

cide tueur d'abeilles interdit en France depuis 2004 mais que la firme allemande continue à produire massivement sur son site de Saint-Aubin-lès-Elbeuf pour l'exporter en dehors de l'Union européenne en exploitant une faille dans la loi française qui interdit ces exportations depuis 2022.

Au cabinet de la ministre de la transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, on s'attend à ce que le leader mondial de la chimie fasse du lobbying pour échapper à la redevance en tentant de sortir

le TFA, aujourd'hui non réglementé, de son champ d'application. « Le TFA étant le PFAS le plus répandu dans l'environnement et l'eau, ce serait trahir l'esprit de la loi et faire porter sur les citoyens le coût d'une pollution dont les seuls responsables sont les grands groupes de la chimie », alerte Nicolas Thierry, le député (Les Ecologistes, Gironde) à l'origine de la loi contre les PFAS. La liste des substances incluses dans l'assiette sera publiée par décret une fois la campagne de surveillance des rejets aqueux des ICPE terminée.

Jusqu'ici, plus de 160 PFAS différents ont été identifiés. Tous ne figureront pas dans la liste. Seules les molécules les plus retrouvées seront retenues. Même s'il ne fait pas partie des 20 PFAS qui devront faire l'objet d'un contrôle sanitaire obligatoire à partir de 2026 dans l'eau potable, le TFA contamine massivement les ressources en eau en France et en Europe. Dès lors, estime-t-on dans l'entourage d'Agnès Pannier-Runacher, « il sera compliqué de réécrire l'histoire

pour le sortir de la redevance ». De même source, on indique qu'il serait beaucoup moins onéreux pour BASF d'investir pour « réduire ses rejets de TFA » que de s'acquitter d'une très lourde redevance.

Contactée, BASF assure avoir adopté un « plan d'action » qui a pour « objectif d'atteindre au moins 80 % de réduction dès cette année » et de viser « à terme le zéro émission en substituant le TFA ». La loi contre les PFAS donne cinq ans aux industriels pour en terminer avec les rejets de polluants éternels dans l'eau. Selon le ministère de la transition écologique, environ 200 usines seraient à l'origine de 99 % de ces rejets. Nicolas Thierry anticipe toutefois un « risque » : « Que certains industriels contournent la loi en adaptant leur outil de production pour rejeter dans l'air et non plus dans l'eau. » Pour l'éviter, le rapporteur de la loi juge qu'il sera nécessaire d'adopter « une réglementation sur les rejets atmosphériques ». Elle fait aujourd'hui défaut. ■

STÉPHANE MANDARD